

NAO - 2018

Malgré 2 années exceptionnelles,
pour la **politique salariale**, vous êtes
nombreux à trouver que le compte n'y
est pas !

Votre détermination ⇔ Votre augmentation

Après un premier rassemblement qui a été un succès le 14 juin malgré un contexte un peu compliqué, on compte plus que jamais sur vous et votre mobilisation.

Pour permettre aux opérateurs et techniciens salle-blanche d'être présents, le rassemblement commence avant la prise de poste d'après-midi et se finit après la fin de poste du matin.

Mardi 19 juin de 12h00 à 13h30

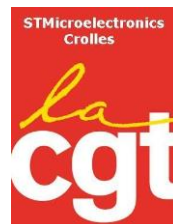
à la demande des salariés présents le 14 juin,

Nouveau rassemblement

À côté du noyer du terre plein central

Pas de débrayage, pas de banderoles, juste
une mobilisation dans le calme pour
demander une politique salariale acceptable !

On vous attend nombreux à midi sur votre temps de pause.



NAO - 2018



**MESURES CONVENTIONNELLES DE POLITIQUE DE
REMUNERATION
STMICROELECTRONICS FRANCE**

Au titre de l'année 2018, la Direction a confirmé sa volonté de déployer une politique salariale dans la partie haute du marché de l'industrie tant pour les Ingénieurs & Cadres que pour les OATAM, tenant compte du contexte de nos activités qui conjugue croissance et nécessité de poursuivre nos investissements pour préparer l'avenir de notre Compagnie, du besoin d'embauche de jeunes dans tous nos métiers et du marché 2018 des rémunérations.

Dans ce cadre, la Direction a décidé de consacrer un budget de 2,3% pour les OATAM et, pour les Ingénieurs et Cadres, un budget de 2% complété d'un budget « Prime/Projet » de 0,3%.

Ce budget présenté dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires pour 2018 a été jugé trop bas par les Organisations Syndicales.

Au-delà d'un niveau budgétaire d'augmentation, les organisations syndicales ont exprimé des attentes et des revendications notamment sur les modalités de déploiement des mesures salariales avec une demande affirmée de faire bénéficier les salariés de garanties d'augmentations salariales et, plus largement, sur la politique de rémunération globale qui doit prévoir pour tous des formes de redistributions de la performance.

Au terme de ces discussions, les organisations syndicales ont réaffirmé leur désaccord sur le niveau du budget alloué au titre de la politique salariale 2018. La Direction en a pris acte.

Dans ces conditions, sans que la signature par les organisations syndicales vaille acceptation de leur part du niveau du budget alloué, il a été défini ce qui suit :

Article 1 – Modalités de déploiement du budget alloué pour l'année 2018

Les mesures exposées au présent article sont applicables tout au long de la période de politique salariale 2018 soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

En soutien du développement de carrière des collaborateurs, le budget 2018 et sa répartition sont, pour chaque population, adaptés aux structures de rémunération et assortis de formes de garantie salariale.

Article 1.1 – OATAM

Le budget de 2,3% est réparti de la manière suivante :

I. Mesure collective

Une part de 0,8% du budget de la performance collective

Cette mesure sera appliquée sur le salaire de base au 1er juillet 2018 à l'ensemble des salariés du personnel OATAM à l'exception des salariés ayant un niveau de performance nécessitant la mise en place d'un plan d'actions pour recouvrer le niveau de performance attendu. Il est précisé que cette mesure pourra être appliquée au terme et succès dudit plan de retour à la performance et ce, jusqu'au 30 juin 2019.

« La politique salariale ne convient à personne mais elle est et reste non négociable ! »

Vous aussi cette réalité vous choque ?

Au terme de ces discussions, les organisations syndicales ont réaffirmé leur désaccord sur le niveau du budget alloué au titre de la politique salariale 2018. La Direction en a pris acte.

Rejoignez le rassemblement pour le dire !

